

Description

L'agent ou l'agente de transport ferroviaire préparent les trains destinés au transport de marchandises et de voyageurs. Ils planifient et coordonnent l'assemblage des différents wagons, puis organisent le départ des véhicules. Ces professionnels travaillent en étroite collaboration avec les pilotes de locomotive. Ils sont également amenés à prendre eux-mêmes les commandes du véhicule de traction pour effectuer des manœuvres de rapprochement.

Leurs principales activités consistent à:

Planification

- recevoir et prendre connaissance de la demande des clients: exploitations agricoles, entreprises de la grande distribution, de la branche automobile, de l'industrie chimique, de la métallurgie, etc.;
- réceptionner les marchandises: céréales, essence, voitures, produits chimiques, lettres, colis, etc.
- planifier et organiser la formation des trains en prenant en compte les délais, les coûts et l'efficacité énergétique: taux de remplissage, trains suffisamment longs, trajets directs, etc.;
- préparer les outils, engins et véhicules de travail: radios, transpalettes, transbordeurs, etc.;

Manœuvres et formation des trains

- former des trains de marchandises (parfois de voyageurs) en assemblant des wagons;
- atteler et dételer des locomotives;
- se coordonner et communiquer par radio avec les pilotes qui manœuvrent les locomotives en gare de triage ou au dépôt (mécaniciens de manœuvre), en leur indiquant à quelle vitesse ils doivent rouler et par où ils doivent passer;
- piloter la locomotive et déplacer les wagons en effectuant des manœuvres de rapprochement (après une formation interne);
- effectuer des calculs de freinage afin de savoir la distance nécessaire pour s'arrêter;
- charger et décharger des conteneurs de marchandises sur les wagons;
- une fois le train formé, l'annoncer comme étant prêt au départ;
- acheminer les trains jusque chez les clients, dans les délais impartis;
- respecter les prescriptions de circulation et consignes de sécurité, par exemple concernant le transport de marchandises dangereuses: signalisations, limitations de vitesse, etc.;
- effectuer un contrôle technique des véhicules et de la locomotive de manœuvre;
- rédiger des rapports et documenter les irrégularités survenues durant la course.

Environnement de travail

Les agents de transport ferroviaire travaillent principalement à l'extérieur, dans les gares de triage (gare spécialisée où les wagons sont assemblés pour former des trains), sur les voies de raccordement (voies privées servant notamment à la desserte d'un lieu de production et assurant le raccordement au réseau ferré public) ou dans les terminaux ferroviaires (lieu de transbordement de marchandises). Ils exercent leurs activités la plupart du temps en équipe et sont fréquemment en contact avec leurs clients, ainsi qu'avec différents corps de métiers, tels que les pilotes de locomotives, les logisticiens ou encore les conducteurs de véhicules lourds. Leurs horaires sont irréguliers, les obligeant à travailler parfois le soir ou en fin de semaine. Ces professionnels exercent certaines tâches physiquement exigeantes, par exemple lorsqu'ils doivent porter de lourdes pièces telles que des chaînes, crochets, etc. Ils doivent, de plus, respecter les consignes de sécurité et porter un équipement de protection: casque, vêtements à haute visibilité et chaussures.

Formation

La formation d'agent ou d'agente en transport ferroviaire s'acquiert par un apprentissage.

Lieux

- formation pratique (3 à 4 jours par semaine) dans une entreprise de transports ferroviaires;
- formation théorique (1 à 2 jours par semaine) à l'école professionnelle;
- cours interentreprises (15 jours sur 3 ans).

Durée

- 3 ans.

Conditions d'admission

- 16 ans révolus le 31 août de la 1^{re} année de formation;
- scolarité obligatoire achevée;
- certaines entreprises ou écoles recourent à un examen d'admission.

Titre obtenu

- certificat fédéral de capacité (CFC) d'agent ou d'agente de transport ferroviaire.

Contenu (sur 3 ans)

- organisation des mandats;
- conception et optimisation des tâches;
- conduite du véhicule moteur;
- préparation et conduite dans le cadre des mouvements de manœuvre.

Possibilité d'obtenir une maturité professionnelle pendant l'apprentissage ou après l'obtention du CFC, selon des modalités variables d'un canton à l'autre.

Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- Résistance physique
- Autonomie et débrouillardise
- Habileté manuelle
- Aptitude à travailler en équipe
- Résistance aux variations de température
- Capacité à s'adapter à un horaire irrégulier ou de nuit
- Bonne mémoire
- Bonne acuité visuelle

Perspectives professionnelles

Les agents de transport ferroviaire trouvent principalement du travail auprès des compagnies de chemins de fer. Durant leur apprentissage, ils suivent une formation interne (catégorie A40) leur permettant de conduire des locomotives de manœuvre dans les zones prévues à cet effet. Après quelques années d'expérience, ils peuvent effectuer un brevet fédéral de mécanicien-ne de locomotive et conduire des trains.

Perfectionnement

Les agents de transport ferroviaire peuvent envisager les perfectionnements suivants:

- cours de spécialisation proposés par les organisations du monde du travail sur différents thèmes: management des transports, etc.;
- cours de contrôleur-euse technique organisés par les CFF;
- brevet fédéral de mécanicien-ne de locomotive, de spécialiste en transports publics ou d'agent-e de transport et logistique;
- diplôme fédéral de responsable en transport et logistique.

Pour plus de détails, consulter www.orientation.ch/perfectionnement.

Professions voisines

- Conducteur de véhicules lourds CFC/Conductrice de véhicules lourds CFC
- Conducteur des transports en commun/Conductrice des transports en commun
- Logisticien AFP/Logisticienne AFP
- Logisticien CFC/Logisticienne CFC
- Pilote de locomotive/Pilote de locomotive

Adresses

Association suisse pour la formation professionnelle en logistique (ASFL)
Route de Fribourg 28
1723 Marly
Tél.: 058 258 36 40
<https://www.asfl.ch>

Login Formation professionnelle
Rue de la gare de triage 5
Région Romandie
1020 Renens VD
Tél.: 0848 822 422
<https://www.login.org/fr>